



ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

CUCHE ET BARBEZAT

La Revue a très bien marché, mais c'était peut-être la dernière! >>> PAGE 10

Le HCC en manque de défenseurs

Le HCC a encore perdu Sébastien Hostettler pour six semaines.

Le club des Mélèzes cherche des bons défenseurs, mais n'en trouve pas.

>>> PAGE 17



ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

L'Impartial

Journal édité à La Chaux-de-Fonds depuis 1881

Mardi 8 janvier 2008 • www.limpartial.ch • N° 39790 • CHF 2.50 / € 1.60

CANTON

Chômage encore en recul en 2007



ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

On a observé une baisse quasi constante du chômage en 2007 dans le canton de Neuchâtel. Un recul que les spécialistes attribuent avant tout à la bonne conjoncture. Et même si la croissance devrait subir un tassement en 2008, le taux de chômage ne devrait pas retrouver la pente ascendante pour autant.

>>> PAGE 4

Un père de famille tue son épouse



RICHARD LEUENBERGER

LA CHAUX-DE-FONDS Un immeuble de la rue du Parc a été le théâtre d'un drame conjugal dimanche. Un médecin a tué sa femme avec son ancienne arme de service. Il s'est rendu à la police. Leurs enfants ont été pris en charge. >>> PAGE 3

Edito

Encore une fois, le drame de trop

Il s'agit encore une fois du drame de trop. Moins de deux ans après la mort de Corinne Rey-Bellet abattue avec son frère par son mari armé de son pistolet d'officier, un mois et demi après le meurtre de Zurich où une recrue avait abattu une jeune apprentie avec son fusil militaire, le maintien de l'arme de service à domicile a fait dimanche une nouvelle victime à La Chaux-de-Fonds. Une jeune mère de famille avec deux enfants en bas âge est morte sous les balles du pistolet militaire de son mari.

Depuis des mois, un large mouvement d'opinion à travers toute la Suisse demande pourtant aux autorités de prendre des mesures pour que les fusils et pistolets militaires soient déposés dans les arsenaux. On estime que chaque année 300 personnes sont tuées en Suisse par des armes de service. Mais le pouvoir politique tergiverse. Les Chambres fédérales n'ont pour l'instant accepté que la seule interdiction de la munition à domicile. Un premier pas, certes, mais beaucoup trop timide. Et Samuel Schmid, après le drame de Zurich, a simplement annoncé une «analyse approfondie» sur les aspects militaires, juridiques et sociologiques de la question.

Un langage politique destiné à calmer le jeu mais qui marque plutôt la peur de prendre ses responsabilités.

Car c'est toute l'institution militaire qui est responsable de la mort de Corinne Rey-Bellet, de Francesca, l'apprentie zurichoise, et de la mère de famille de La Chaux-de-Fonds. Des victimes innocentes qui ont payé très cher le prix de l'indécision des autorités politiques.

Arrêtons de se cacher derrière ce pseudo-mythe helvétique du citoyen-soldat qui ne peut vivre qu'avec son arme pour défendre sa patrie! Cette image folklorique, qui n'a plus sa raison d'être depuis des années, a déjà fait trop de victimes.

Au Conseil fédéral et au Parlement de prendre désormais et au plus vite la seule décision qui s'impose: le dépôt des armes de service dans les arsenaux.



NICOLAS WILLEMIN
nwillemin@limpartial.ch

JURA

Le millionnaire a bossé!

Frédéric Borer a beau avoir gagné samedi soir en direct à la TV 1,5 million de francs. Hier, le typographe délégué était à son travail. Comme d'habitude. Le Jurassien de 55 ans va certes bientôt donner son congé, mais il n'entend pas brusquer le cours des événements. D'autant que, même avec plus d'un million en banque, rien n'est acquis...

>>> PAGE 9



DOUBS

Six spéléologues piégés

Les six spéléologues français surpris par la montée des eaux dimanche dans le gouffre des Biefs Boussets, à Deservillers (Doubs), étaient toujours prisonniers sous terre hier soir. Le Chaux-de-Fonnier Rémy Wenger,

responsable de la sécurité et sauveteur à l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (Isska), reste néanmoins serein. Expérimentés, les spéléologues avaient pris les précautions d'usage. >>> PAGE 7

ITALIE

Les ordures étouffent Naples



NESTOR TONDI

Le gouvernement italien a annoncé des mesures destinées à résoudre de façon «radicale» la crise des déchets dans la région de Naples, après une journée de vives tensions entre la police et les habitants. Plus de 110 000 tonnes d'ordures étaient amoncelées hier dans les rues de Naples et de sa région.

>>> PAGE 21





Treize soldats genevois ont déposé leur arme de service gratuitement à l'arsenal

Depuis le 2 janvier, les soldats genevois peuvent déposer leur arme gratuitement à l'arsenal. A ce jour, treize l'ont fait. Personne ne s'attendait à une ruée. «Nous étions dans une semaine de vacances scolaires», a dit hier Guy Reyfer, directeur du Service des affaires militaires. /ats

Un retrait de l'arme de service est possible à titre préventif

Si un militaire donne des raisons de croire qu'il pourrait représenter, avec son arme, un danger pour lui-même ou pour des tiers, l'autorité compétente peut la lui reprendre à titre préventif, selon une ordonnance fédérale. /réd

LA CHAUX-DE-FONDS

Un père de famille abat son épouse avec son pistolet d'ordonnance

Drame familial dimanche dans un immeuble de la rue du Parc, à La Chaux-de-Fonds. Un médecin suisse de 51 ans a tué son épouse, dont il était séparé, faisant usage de son ancienne arme de service. L'auteur a immédiatement appelé la police, il a été arrêté sur place et a reconnu les faits.

SÉLIM BIEDERMANN

Au 3e étage, des dessins d'enfants décorent les murs. Quelques paires de petites chaussures s'amoncellent devant la porte. Sur cette dernière, un dessin d'oiseaux, où il est écrit «Pour maman, bisous». Une entrée d'appartement tout ce qu'il y a de plus standard. Mais, sur la porte, des scellés officiels de la police cantonale rompent la chaleur ambiante qui se dégage du corridor. Glauque.

L'appartement est vide depuis dimanche soir. Aux environs de 20h, la locataire, mère de deux enfants, a été tuée par son époux, dont elle était séparée. L'homme, un médecin suisse de 51 ans domicilié à La Chaux-de-Fonds, a fait usage

de son ancienne arme d'ordonnance: un pistolet de type SIG 210. Il a ensuite immédiatement appelé la police et a reconnu être l'auteur de l'homicide. Il a été arrêté sur place. Une vingtaine d'hommes de la police judiciaire et de la gendarmerie sont intervenus.

Les deux jeunes enfants du couple – ils sont à l'école primaire – se trouvaient dans l'appartement au moment des faits. «Ils étaient tout près, dans la pièce à côté», relève Daniel Hirsch, le juge d'instruction. Heureusement, ils n'ont pas vu la scène. Les enfants ont été pris en charge par la cellule psychologique de la police cantonale, avant d'être confiés à un membre de la famille.

Rien ne laissait présager un tel acte. «L'homme n'est pas connu des services de police», signale Daniel Hirsch. «Il n'y avait rien d'étrange, nous n'avons pas d'éléments.» Médecin à La Chaux-de-Fonds, l'individu avait tout du «bon» citoyen, sans antécédent. «C'est un strict conflit familial. Il y avait des mésententes au sein du couple. Ils étaient séparés. Peut-être était-il question de la garde des enfants?», se demande le



RUE DU PARC Le drame a eu lieu dimanche soir dans l'appartement où vivait la mère de famille avec ses enfants. Une vingtaine de policiers sont intervenus.

(RICHARD LEUENBERGER)

juge d'instruction. «J'ai le sentiment que plusieurs éléments doivent avoir joué un rôle.»

L'enquête révélera si le crime était prémédité. «Pour l'instant, on ne peut pas l'affir-

mer de manière catégorique», note Daniel Hirsch. En tout cas, les choses n'ont pas l'air de s'être envenimées brusquement. «On n'a pas retrouvé d'objet cassé. A priori, il n'y a

pas eu de violences préalables. Les choses se sont passées presque calmement, si on peut dire...»

L'homme a froidement tiré sur la mère de ses enfants avec

«On n'a pas retrouvé d'objet cassé. A priori, il n'y a pas eu de violences préalables. Les choses se sont passées presque calmement, si on peut dire...»

Daniel Hirsch

son arme de service. «Ou peut-être sous le coup de la colère. Pour le moment, on ne peut pas être plus précis. Il n'y a pas d'élément qui le permette.» L'enquête suit son cours. /SBI

On votera sur le dépôt des armes à l'arsenal

Ce nouveau meurtre perpétré avec une arme d'ordonnance s'inscrit dans une longue série de drames dont la presse s'est fait l'écho récemment. La jeune fille tuée par une recrue, fin novembre à Zurich, n'en est que le dernier exemple: on en recenserait environ 300 par année.

On se souvient de la tuerie au Grand Conseil de Zoug, où 14 personnes avaient été abattues par un forcené en 2001. Ou du meurtre de Corinne Rey-Bellet et de son frère en Valais en 2006. Sans oublier le drame, en août dernier à Montmollin, qui a vu un officier tuer sa femme avant de se donner la mort.

De nombreuses associations considèrent que les quelque 300 meurtres, délits et suicides commis chaque année avec une arme d'ordonnance sont liés au fait qu'il existe 1,6 million de telles armes dans les ménages suisses, en service ou reçues après la période militaire. Ces associations veulent casser ce lien.

La dernière proposition dans ce sens a été rejetée l'automne dernier par le Parlement, qui a toutefois approuvé une mesure médiane: l'abandon de la remise de munition de poche aux soldats. Pour le fusil ou le pistolet, une majorité parlementaire a considéré que le dépôt systématique à l'arsenal allait trop loin.

C'est donc par voie d'initiative populaire que les associations, avec les partis de gauche, ont décidé d'agir. L'initiative «Contre la violence des armes» a été lancée début septembre. Elle demande le dépôt des armes d'ordonnance dans les arsenaux et la fin de la possibilité



MONTMOLLIN En août dernier, un officier avait tué sa femme avec son arme d'ordonnance avant de se donner la mort.

(ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

d'acquérir ces armes au moment de quitter l'armée.

L'initiative entend également combler ce que le comité considère comme des lacunes dans la législation sur les armes, qui vient pourtant d'être révisée: exiger des compétences particulières et la preuve du besoin pour acquérir une arme, ainsi que tenir un registre national des armes.

Début décembre, le chef du Département fédéral de la défense, Samuel Schmid, avait annoncé pour 2008 la création d'un groupe

de réflexion chargé d'analyser les aspects juridiques, institutionnels, militaires et sociaux du rapport entre le citoyen-soldat et l'arme de service. Pour éviter la répétition de drames comme celui de Zurich, disait-il.

Selon lui, toutefois, une prévention renforcée au niveau du recrutement et de la détention d'armes à domicile vaudrait mieux que la solution de l'arsenal: le sens des responsabilités doit primer...

FRANÇOIS NUSSBAUM

«Le meurtre de trop!»

En apprenant le drame, Francine John-Calame n'a pas mâché ses mots: «C'est catastrophique! C'est le drame de trop, je suis convaincue. Ça m'estomaque.» La conseillère nationale écologiste avait déposé une motion en juin 2007 au Conseil national, demandant que le militaire puisse déposer gratuitement (!) et spontanément son arme à la Base logistique de l'armée. La motion a été catégoriquement refusée. «C'est inadmissible qu'on attende encore. C'est le meurtre de trop! Il faudra combien de morts pour qu'on agisse de manière déterminée?»

Francine John-Calame ne compte pas lâcher le morceau. «Il faut que le Conseil fédéral revioie sa position par rapport à ma motion.» Et elle tient à souligner que ce n'est pas un problème gauche-droite: «Il y a une espèce d'identification suisse qui est détestable! Oter ces armes de la maison, c'est comme si on enlevait la virilité des hommes.» /sbi

L'école a son rôle à jouer

Tard dimanche soir, la direction de l'école était informée. Hier matin, les tâches étaient réparties. «La procédure qui existe est bien rodée. Elle a été mise sur pied en accord avec le canton», relève le conseiller communal chaux-de-fonnier Didier Berberat, en charge de l'Instruction publique. Une cellule formée d'assistants scolaires, qui ont des formations d'éducateur et de suivi psychologique, est chargée de suivre les élèves et leurs classes. Chaque enseignant a en outre reçu une information afin d'être attentif aux réactions des élèves.

«Le rôle de l'école consiste à ce que les enfants ne soient pas trop traumatisés», souligne Didier Berberat. «On les a informés avec des termes simples.» Une lettre destinée aux parents a par ailleurs été remise à chaque élève. «Les parents doivent être conscients que des enfants pourraient mal le ressentir, et que des personnes sont à disposition.» L'entourage dans le domaine scolaire est donc assuré. Quant à savoir si les deux jeunes enfants pourront vivre chez un membre de leur famille, rien n'est sûr. /sbi